

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023 A 18h30

COMPTE RENDU SUCCINCT DES DECISIONS

Présents : Michel PENHOUËT, Vincent BOUCHE, Muriel CARUHEL, Romain ANDRIEUX, Corinne LUCAS, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Frédérique DYEUVRE-BERGERAULT, Eric FROMONT, Bérangère HENNACHE, Ludivine MARGELY, Franck BEAUFILS, Christophe RAUX, Sophie GUYON, Loïc de COURLON.

Représentés : Françoise RIOU pouvoir à Michel PENHOUËT, Eric LEGRAND pouvoir à Sophie GUYON.

Excusée : Amandine BRENAND.

Absente : Emmanuelle DUGAIN

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme Romain ANDRIEUX secrétaire de séance.

2. Délégation de Service Public (DSP) pour la concession du sous-traité d'exploitation d'un établissement de restauration rapide et de cabines de bain sur la grande plage de Saint-Lunaire : choix du délégataire et autorisation du Maire à signer le contrat de concession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le contrat de DSP pour la sous-concession du traité d'exploitation d'un établissement de restauration rapide et de cabines de bain sur la grande plage de Saint-Lunaire à Monsieur Karl THOMAS et Madame Elodie LEFAIX (société PMJ) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'exploitation avec les candidats retenus.

3. Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation d'un établissement de restauration rapide sur la digue de Longchamp à Saint-Lunaire : choix du délégataire et autorisation du Maire à signer le contrat de concession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le contrat de DSP pour l'exploitation d'un établissement de restauration rapide sur la digue de Longchamp à Madame Thérèse TEILLARD et Monsieur Alexandre CLAVEL IBAL et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'exploitation avec les candidats retenus.

4. Délégation de Service Public (DSP) pour la concession du sous-traité d'exploitation d'un club de plage et d'un bassin d'apprentissage de la natation sur la grande plage de Saint-Lunaire : choix du délégataire et autorisation du Maire à signer le contrat de concession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le contrat de DSP pour la sous-concession du traité d'exploitation d'un club de plage et d'un bassin d'apprentissage de la natation sur la grande plage de Saint-Lunaire à l'association ESCALE BRETAGNE et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'exploitation avec le candidat retenu.